



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091_KNAUF-XTherm-Mur-B2i-Rc30_2019-02-19

- 1 Code d'identification unique du produit type : **EPS-EN13163-T(2)-CS(10)40-MU20à40**
- 2 Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- 3 Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale 68600 WOLFGANTZEN**
- 4 Mandataire : **Non Applicable**
- 5 Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **Système 3**
- 6.a) Norme harmonisée : **EN 13163:2012+A2:2016**
Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**
- 7 Performances(s) déclarée(s) :

Designations commerciales	Caractéristiques essentielles													
	Enclassement	Réaction au feu	Combustion avec incandescence continue	Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Indice de réaction aux bruits aériens directs	Coefficient d'absorption acoustique	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Résistance thermique	Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression	Résistance à la traction / flexion	Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation
KNAUF XTherm MUR-B2i Rc30	NFD	NFD	Conforme	NFD	de 0.60 (e=20mm) à 10.00 (e=320mm)	0,032	T(2)	20 à 40	CS(10)40	NFD	(4)	(5)	(5)	NFD

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.
(2) Valeur tabulée selon EN13163:2012+A2:2016 Annexe F
(3) Selon EN13163 : Les performances de réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps.
(4) Selon EN13163 : La conductivité des produits EPS ne varie pas avec le temps.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

..... **M. Eric HENNEKE, Responsable Environnement et Normalisation Européenne**

À **Wolfgantzen**, le **19 février 2019**